

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

**Commune de FLORENTIN la CAPELLE****Séance du 10 AVRIL 2025**Date de la convocation : 07/04/2025  
Date d'affichage : 07/04/2025**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

**Objet de la délibération :****Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

**Présents :** M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

**Absents excusés :** Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux 2024, A savoir :

- de fixer les taux d'imposition en 2025 à :

TFB : 28.67 % ;

TFPNB : 37.63 % ;

THRS : 2.33%.

M le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 11/04/2025

Accusé de réception en préfecture  
012-211201033-20250410-dl20250410008-DE  
Reçu le 11/04/2025



Le Maire,

Le Secrétaire de séance

REPUBLICQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
**Commune de FLORENTIN la CAPELLE**

**Séance du 10 AVRIL 2025**

Date de la convocation : 07/04/ 2025  
 Date d'affichage : 07/04/ 2025

**Nombre de membres :**  
 - Afférents au Conseil Municipal : 11  
 - En exercice : 11  
 - Qui ont pris part à la délibération : 10

**Objet de la délibération :**

**Budget Lotissement de La Sagne Approbation  
 du Budget 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

**Présents :** M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSEDE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

**Absents excusés :** Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

Sous la présidence de Monsieur VEYRE Lucien, maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le budget Lotissement de la Sagne 2025 qui s'établit ainsi :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses :	245 770.28€
Recettes :	243 514.48€
Excédent 2024 reporté :	2 255.80€

<b>Investissement</b>	
Dépenses :	122 885.14€
Recettes :	245 770.28€
Solde négatif 2024 reporté :	122 885.14€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Lotissement de la Sagne 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits  
 Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le 11/04/2025  
 et publication ou notification  
 du 11/04/2025

Le Maire,

Le Secrétaire de séance



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation budget Lotissement 2025.

.....  
Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 14/04/2025

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2025Lotissement

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20250410-2025Lotissement-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DOCBUDG-21120103300068-012007-BP-2025-08042025.xml ( 99\_BU-  
012-211201033-20250410-2025LOTISSEMENT-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : DELIB BUD LOTISSEMENT 2025.pdf ( 71\_AN-012-211201033-  
20250410-2025LOTISSEMENT-BF-1-1\_2.pdf )  
DELIBERATION

Annexe : 2025 BP SIGNATURES LOTISSEMENT.pdf ( 71\_AN-012-211201033-  
20250410-2025LOTISSEMENT-BF-1-1\_3.pdf )  
Page des signatures

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

**Commune de FLORENTIN la CAPELLE****Séance du 10 AVRIL 2025**Date de la convocation : 07/04/ 2025  
Date d'affichage : 07/04/ 2025**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

**Objet de la délibération :****Budget Production Electrique Approbation du Budget 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

**Présents :** M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSEDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

**Absents excusés :** Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

Sous la présidence de Monsieur VEYRE Lucien, maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le budget Production Electrique 2025 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses :	801.00€
Recettes :	657.08€
Excédent 2024 reporté :	143.92€

Investissement	
Dépenses :	7 922.29€
Recettes :	716.00€
Solde positif 2024 reporté :	7 206.29€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Production Electrique 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 11/04/ 2025  
et publication ou notification  
du 11/04/ 2025

Le Maire,

Le Secrétaire de séance



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation budget Production Electrique 2025.

.....  
Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 14/04/2025  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2025ProdElec

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20250410-2025ProdElec-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DOCBUDG-21120103300076-012007-BP-2025-08042025.xml ( 99\_BU-012-211201033-20250410-2025PRODELEC-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : DELIB BUD PROD ELEC 2025.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-2025PRODELEC-BF-1-1\_2.pdf )  
DELIBERATION

Annexe : 2025 BP SIGNATURES PROD ELEC.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-2025PRODELEC-BF-1-1\_3.pdf )  
Page des signatures

REPUBLICQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
**Commune de FLORENTIN la CAPELLE**

**Séance du 10 AVRIL 2025**

Date de la convocation : 07/04/ 2025  
 Date d'affichage : 07/04/ 2025

**Nombre de membres :**  
 - Afférents au Conseil Municipal : 11  
 - En exercice : 11  
 - Qui ont pris part à la délibération : 10

**Objet de la délibération :**

**Budget Assainissement Approbation du Budget 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

**Présents :** M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

**Absents excusés :** Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

Sous la présidence de Monsieur VEYRE Lucien, maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le budget Assainissement 2025 qui s'établit ainsi :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses :	64 189.27€
Recettes :	30 983.57€
Excédent 2024 reporté :	33 205.70€
<b>Investissement</b>	
Dépenses :	74 194.14€
RAR DEPENSES	33500.00€
Recettes :	126 218.67€
RAR RECETTES	6 684.00€
Solde négatif 2024 reporté :	25 208.53€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Assainissement 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits  
 Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le 11/04/ 2025  
 et publication ou notification  
 du 11/04/ 2025



Le Secrétaire de séance

*(Handwritten signature)*

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation budget assainissement 2025.

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 14/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 2025assainis

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20250410-2025assainis-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120103300043-012007-BP-2025-08042025.xml ( 99\_BU-012-211201033-20250410-2025ASSAINIS-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : DELIB BUD ASSAINISSEMENT 2025.pdf ( 70\_DE-012-211201033-20250410-2025ASSAINIS-BF-1-1\_2.pdf )  
DELIBERATION

Annexe : SIGNATURES BUDGET ASSAINISSEMENT 34101.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-2025ASSAINIS-BF-1-1\_3.pdf )  
Page des signatures

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
**Commune de FLORENTIN la CAPELLE**

**Séance du 10 AVRIL 2025**

Date de la convocation : 07/04/ 2025  
 Date d'affichage : 07/04/ 2025

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

**Objet de la délibération :**

**Budget Station-Service Approbation du Budget 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

**Présents :** M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSEDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

**Absents excusés :** Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

Sous la présidence de Monsieur VEYRE Lucien, maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le budget Station-Service 2025 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses :	138 574.12€
Recettes :	149 144.61€
Déficit 2024 reporté :	10 570.49€

**Investissement**

Dépenses :	24 805.08€
Recettes :	4 061.66€
Solde positif 2024 reporté :	20 743.42€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Station-Service 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits  
 Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le 11/04/2025  
 et publication ou notification  
 du 11/04/2025



Le Secrétaire de séance

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation budget station-service 2025.

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 14/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 2025station

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20250410-2025station-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120103300035-012007-BP-2025-08042025.xml ( 99\_BU-012-211201033-20250410-2025STATION-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : 2025 BP STATION SIGNATURES.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-2025STATION-BF-1-1\_2.pdf )

Page des signatures

Annexe : DELIB BUD STATION 2025.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-2025STATION-BF-1-1\_3.pdf )

DELIBERATION

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
**Commune de FLORENTIN la CAPELLE**

**Séance du 10 AVRIL 2025**

Date de la convocation : 07/04/ 2025  
 Date d'affichage : 07/04/ 2025

**Nombre de membres :**  
 - Afférents au Conseil Municipal : 11  
 - En exercice : 11  
 - Qui ont pris part à la délibération : 10

**Objet de la délibération :**

**Budget Commune Approbation du Budget 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

**Présents :** M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSEDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

**Absents excusés :** Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

Sous la présidence de Monsieur VEYRE Lucien, maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le budget Commune 2025 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses :	869 852.19€
Recettes :	465 127.90€
Excédent 2024 reporté :	404 724.29€

**Investissement**

Dépenses :	526 859.10€
Recettes :	616 504.19€
RAR Dépenses :	83 000.00€
RAR Recettes	32 300.00€
Solde négatif 2024 reporté :	38 945.09€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Commune 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits  
 Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le 11/04/ 2025  
 et publication ou notification  
 du 11/04/ 2025



Le Maire,

Le Secrétaire de séance

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation Budget Commune 2025

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 14/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250410013

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20250410-20250410013-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120103300019-012007-BP-2025-11042025.xml ( 99\_BU-012-211201033-20250410-20250410013-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : DELIB BUD COMMUNE 2025.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-20250410013-BF-1-1\_2.pdf )

DELIBERATION

Annexe : 2025 SIGNATURES BP.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-20250410013-BF-1-1\_3.pdf )

Page des signatures

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

**Commune de FLORENTIN la CAPELLE****Séance du 10 AVRIL 2025**Date de la convocation : 07/04/ 2025  
Date d'affichage : 07/04/ 2025**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

**Objet de la délibération :**Approbation du CFU 2024 du BUDGET  
COMMUNAL

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

**Présents :** M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSEDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

**Absents excusés :** Mme Sandra PEREZ.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,  
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune  
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents  
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
Considérant les éléments susvisés,

Après présentation du document budgétaire, le CFU du Budget principal fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT CUMULE
Recettes	505 177.40€	116 724.68€	621 902.08€
Dépenses	329 812.27€	180 988.81€	510 801.08€
Résultat de l'exercice	175 365.13€	-64 264.13€	111 101.00€
Résultat antérieur reporté	319 004.25€	25 319.04€	344 323.29€
Résultat de clôture	494 369.38€	-38 945.09€	455 424.29€

**Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le maire s'étant retiré de la salle,

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la commune
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 11/04/2025  
et publication ou notification  
du 11/04/2025



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CFU 2024 COMMUNE

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 14/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 2024CFUCOMMUNE

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20250410-2024CFUCOMMUNE-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CFU\_21120103300019\_2024\_D\_VDEF (1).xml ( 99\_BU-012-211201033-20250410-2024CFUCOMMUNE-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : DELIB CFU 2024 BUD COMMUNE.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-2024CFUCOMMUNE-BF-1-1\_2.pdf )

DELIBERATION

Annexe : 2024 SIGNATURES CFU BP.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-2024CFUCOMMUNE-BF-1-1\_3.pdf )

Page des signatures

REPUBLICQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
**Commune de FLORENTIN la CAPELLE**

**Séance du 10 AVRIL 2025**

Date de la convocation : 07/04/ 2025  
 Date d'affichage : 07/04/ 2025

**Nombre de membres :**  
 - Afférents au Conseil Municipal : 11  
 - En exercice : 11  
 - Qui ont pris part à la délibération : 10

**Objet de la délibération :**

**Approbation du CFU 2024 du BUDGET  
 ASSAINISSEMENT.**

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

**Présents :** M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSEDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

**Absents excusés :** Mme Sandra PEREZ.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,  
 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune  
 Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents  
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;  
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
 Considérant les éléments susvisés,

Après présentation du document budgétaire, le CFU du Budget principal fait ressortir les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT CUMULE
Recettes	16 619.22€	31 156.42€	47 775.64€
Dépenses	52 386.53€	20 114.87€	72 501.40€
Résultat de l'exercice	-35 767.31€	11 041.55€	-24 725.76€
Résultat antérieur reporté	10 558.78€	74 188.68€	84 747.46€
Résultat de clôture	-25 208.53€	85 230.23€	60 021.70€

**Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le maire s'étant retiré de la salle,

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la commune
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 11/04/2025  
et publication ou notification  
du 11/04/2025



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CFU 2024 ASSAINISSEMENT

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 14/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 2024CFUASSAINIS

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20250410-2024CFUASSAINIS-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CFU\_21120103300043\_2024\_D\_VDEF (4).xml ( 99\_BU-012-211201033-20250410-2024CFUASSAINIS-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : DELIB CFU 2024 ASSAINISSEMENT.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-2024CFUASSAINIS-BF-1-1\_2.pdf )

DELIBERATION

Annexe : SIGNATURES CFU 2024 ASSAINIS.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-2024CFUASSAINIS-BF-1-1\_3.pdf )

Page des signatures

REPUBLICQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
**Commune de FLORENTIN la CAPELLE**

**Séance du 10 AVRIL 2025**

Date de la convocation : 07/04/ 2025  
 Date d'affichage : 07/04/ 2025

**Nombre de membres :**  
 - Afférents au Conseil Municipal : 11  
 - En exercice : 11  
 - Qui ont pris part à la délibération : 10

**Objet de la délibération :**

**Approbation du CFU 2024 du BUDGET  
 LOTISSEMENT DE LA SAGNE.**

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

**Présents :** M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL – M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSEDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

**Absents excusés :** Mme Sandra PEREZ.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,  
 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune  
 Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents  
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;  
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
 Considérant les éléments susvisés,

Après présentation du document budgétaire, le CFU du Budget principal fait ressortir les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT CUMULE
Recettes	0.00€	40 000.00€	40 000.00€
Dépenses	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat de l'exercice	0.00€	40 000.00€	40 000.00€
Résultat antérieur reporté	-122 885.14€	2 255.80€	-120 629.34€
Résultat de clôture	-122 885.14€	42 255.80 €	-80 629.34€

**Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le maire s'étant retiré de la salle,

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la commune
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 11/04/2025  
et publication ou notification  
du 11/04/2025



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 2024CFULOTISSEMENT

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 14/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 2024CFULOTIS

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20250410-2024CFULOTIS-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CFU\_21120103300068\_2024\_D\_VDEF (1).xml ( 99\_BU-012-211201033-20250410-2024CFULOTIS-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : DELIB CFU 2024 LOTISSEMENT.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-2024CFULOTIS-BF-1-1\_2.pdf )  
DELIBERATION

Annexe : SIGNATURES CFU 2024 LOTISSEMENT.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-2024CFULOTIS-BF-1-1\_3.pdf )

Page des signatures

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
**Commune de FLORENTIN la CAPELLE**

**Séance du 10 AVRIL 2025**

Date de la convocation : 07/04/ 2025  
 Date d'affichage : 07/04/ 2025

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

**Objet de la délibération :**

**Approbation du CFU 2024 du BUDGET  
 PRODUCTION ELECTRIQUE.**

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

**Présents :** M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSEDE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

**Absents excusés :** Mme Sandra PEREZ.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,  
 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune  
 Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents  
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;  
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
 Considérant les éléments susvisés,

Après présentation du document budgétaire, le CFU du Budget principal fait ressortir les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT CUMULE
Recettes	716.00€	633.92€	1 349.92€
Dépenses	0.00€	787.65€	787.65€
Résultat de l'exercice	716.00€	-153.73€	526.27€
Résultat antérieur reporté	6 490.29€	297.65€	6 787.94€
Résultat de clôture	7 206.29€	143.92€	7 350.21€

**Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le maire s'étant retiré de la salle,

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la commune
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 11/04/2025  
et publication ou notification  
du 11/04/2025



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 2024 CFU PROD ELEC

.....  
Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 14/04/2025

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2024CFUPRODELEC

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20250410-2024CFUPRODELEC-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CFU\_21120103300076\_2024\_D\_VDEF.xml ( 99\_BU-012-211201033-20250410-2024CFUPRODELEC-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : DELIB CFU 2024 PROD ELEC.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-2024CFUPRODELEC-BF-1-1\_2.pdf )  
DELIBERATION

Annexe : SIGNATURES CFU 2024 PROD ELEC.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-2024CFUPRODELEC-BF-1-1\_3.pdf )

Page des signatures

REPUBLICQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
**Commune de FLORENTIN la CAPELLE**

**Séance du 10 AVRIL 2025**

Date de la convocation : 07/04/ 2025  
 Date d'affichage : 07/04/ 2025

**Nombre de membres :**  
 - Afférents au Conseil Municipal : 11  
 - En exercice : 11  
 - Qui ont pris part à la délibération : 10

**Objet de la délibération :**

Approbation du CFU 2024 du BUDGET  
 STATION-SERVICE.

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

**Présents :** M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSERRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

**Absents excusés :** Mme Sandra PEREZ.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,  
 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune  
 Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents  
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;  
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
 Considérant les éléments susvisés,

Après présentation du document budgétaire, le CFU du Budget principal fait ressortir les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT CUMULE
Recettes	4 061.00€	142 914.65€	146 975.65€
Dépenses	3 614.80€	137 722.52€	141 337.32€
Résultat de l'exercice	446.20€	5 192.13€	5 638.33€
Résultat antérieur reporté	20 297.22€	-15 762.62€	4 534.60€
Résultat de clôture	20 743.42€	-10 570.49€	10 172.93€

**Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le maire s'étant retiré de la salle,

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la commune
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 11/04/2025  
et publication ou notification  
du 11/04/2025



A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line, representing the Secretary of the meeting.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 2024 CFU SATATION-SERVICE

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 14/04/2025  
de réception :

Numéro de l'acte : 2024CFUSTATION

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20250410-2024CFUSTATION-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CFU\_21120103300035\_2024\_D\_VDEF.xml ( 99\_BU-012-211201033-20250410-2024CFUSTATION-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : DELB CFU 2024 STATION.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-2024CFUSTATION-BF-1-1\_2.pdf )  
DELIBERATION

Annexe : SIGNATURES CFU 2024 STATION.pdf ( 71\_AN-012-211201033-20250410-2024CFUSTATION-BF-1-1\_3.pdf )  
Page des signatures

12103

Code INSEE

COMMUNE FLORENTIN LA CAPELLE

Commune

dl 20250410019

38

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VEYRE Lucien, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 494 369.38 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre	0
Pour	10

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

#### Résultat de fonctionnement

##### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

175 365 13 €

##### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

319 004 25 €

##### C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

494 369.38 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

##### D Solde d'exécution d'investissement

-38 945 09 €

##### E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

-50 700.00 €

##### Besoin de financement F

=D+E

-89 645.09 €

##### AFFECTATION = C

=G+H

494 369.38 €

##### 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

89 645.09 €

##### 2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

404 724.29 €

##### DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par VEYRE Lucien, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2025 et de la publication le 11/04/2025.

A FLORENTIN LA CAPELLE, le 10/04/2025.



Accusé de réception en préfecture

012-211201033-20250410-dl202504100195-DE

Reçu le 11/04/2025

*(Handwritten signatures and stamps)*

12103  
Code INSEE

COMMUNE FLORENTIN LA CAPELLE

Service

dp 20250410020

Assainissement

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de VEYRE Lucien, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 85 230.23 €  
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre 0 Pour 10	

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 041.55 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0.00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	74 188.68 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	85 230.23 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	-25 208.53 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	-26 816.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	-52 024.53 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	85 230.23 €
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	0.00 €
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	52 024.53 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	33 205.70 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par VEYRE Lucien, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2025 et de la publication le 11/04/2025.

A FLORENTIN LA CAPELLE, le 10/04/2025.



Accusé de réception en préfecture  
012-211201033-20250410-dl20250410020-DE  
Reçu le 11/04/2025

*[Handwritten signatures and stamps]*

12103  
Code INSEE

COMMUNE FLORENTIN LA CAPELLE

Commune dP 20250410021

Station  
Service

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de VEYRE Lucien, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00 €  
- un déficit d'exploitation de : -10 570.49 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre 0 Pour 10	

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 192.13 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0.00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	-15 762.62 €
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-10 570.49 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	20 743.42 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	0.00 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	-10 570.49 €
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	0.00 €
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	0.00 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b> <b>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	10 570.49 €

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par VEYRE Lucien, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2025 et de la publication le 11/04/2025.



A FLORENTIN LA CAPELLE, le 10/04/2025.

Accusé de réception en préfecture  
012-211201035-20250410-dl20250410021-DE  
Reçu le 11/04/2025

Handwritten signatures and stamps, including one that reads 'Station Service'.

Code INSEE

COMMUNE FLORENTIN LA CAPELLE

Service

de 20250410 022

Prod  
elec

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de VEYRE Lucien, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 143.92 €  
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre 0 Pour 10	

### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-153.73 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0.00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	297.65 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>143.92 €</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	7 206.29 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	0.00 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>143.92 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	0.00 €
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	0.00 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>143.92 €</b>
<b>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par VEYRE Lucien, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2025 et de la publication le 11/04/2025.

A FLORENTIN LA CAPELLE, le 10/04/2025.

Accusé de réception en préfecture  
012-211201033-20250410-dl20250410022-DE  
Reçu le 11/04/2025



Handwritten signatures and stamps, including a circular stamp with the text 'FLORENTIN LA CAPELLE' and 'Aveyron'.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

**Commune de FLORENTIN la CAPELLE**

**Séance du 10 avril 2025**

Date de la convocation : 7 avril 2025  
Date d'affichage : 7 avril 2025

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

**Objet de la délibération :**

**Lancement d'une enquête publique en vue de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble de la commune**

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

**Présents :** M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle  
M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

**Absents excusés :** Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

**Objet : Révision zonage d'assainissement communal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1414-2;

Vu le PLUI en cours de mise en œuvre,

Vu la notification au cabinet Sud Infra Environnement pour l'élaboration d'une étude diagnostic, programme de travaux et révision du zonage d'Assainissement en date du 17 avril 2024 ;

Le Maire expose les enjeux relatifs à l'importance de la mise en place d'un zonage d'assainissement collectif sur le territoire communal.

Le Maire expose le projet de zonage établi par le cabinet Sud Infra Environnement.

En vertu des articles L. 2224-10, R. 2224-7 à R. 2224-9 du CGCT, le projet de zonage doit faire l'objet d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**VALIDE** le projet de zonage d'assainissement établi dans le cadre de l'étude réalisée par le Cabinet SUD INFRA ENVIRONNEMENT pour la commune de Florentin La Capelle ;

**DECIDE** de soumettre à l'enquête publique le projet du zonage d'assainissement de la commune ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer tous les documents permettant de mener à bien la présente étude.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an  
susdits

Pour extrait certifié conforme  
Monsieur le Maire



La secrétaire de séance

Votes :  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture /  
Publié et notifié le : 14/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

**Commune de FLORENTIN la CAPELLE****Séance du 10 avril 2025**Date de la convocation : 07 avril 2025  
Date d'affichage : 07 avril 2025**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

**Objet de la délibération :**

Restaurations et Sécurisation du sentier Jan Franc

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

**Présents :** M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - M. Fabien GAMEL - Mme FREEMAN Michèle - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

**Absents excusés :** Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier de subventions au titre de la DREAL pour aider au financement de la restauration du sentier de Jan Franc commun à la commune de Campouriez et à la notre. Cette demande fait suite à un diagnostic réalisé par carto sud, complété de celui de l'Entreprise « la maison des accompagnateurs » de Millau.

Le devis réalisé par cette entreprise non assujéti à la TVA s'élève à 24 040.00 €.

**Le plan de financement définitif s'établit comme suit :**

Subvention DREAL :	16 800.00 €
Subvention CCACV :	3 040.00€
Autofinancement Commune :	4 200.00€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce projet, les devis et le plan de financement pour cette opération et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour demander les aides et la réalisation du projet.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 14/04/2025  
et publication ou notification  
du 14/04/2025



Accusé de réception en préfecture  
012-211201033-20250410-dl20250410024,DE  
Reçu le 14/04/2025